

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00344 Numéro SIREN : 827 530 049 Nom ou dénomination : A.L.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 6115

Procès-verbal de l'AG EXTRAORDINAIRE

A.L.M.

Société par actions simplifiée

Au capital de 11 375 €

53, promenade des Patis 77420 CHAMPS SUR MARNE

77420 CHAMPS SUR MARNE

RCS MEAUX 827 530 049

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2023

L'an 2023,

Le 13 MARS,

A 12 heures 30,

Les associés de la société A.L.M., société par actions simplifiée au capital de 11 375 euros (onze mille trois cent soixante-quinze euros), divisé en 45 000 actions de 25 centimes d'euros (vingt-cinq centimes) euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur DOS SANTOS JORDAO Albino,

Madame JORDAO Leonor,

Monsieur OSCAR José Marcio.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 45 000 actions, soit la totalité des actions, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DOS SANTOS JORDAO Albino, Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission remise par Monsieur Albino DOS SANTOS JORDAO, le 1^{er} mars 2023, de ses fonctions de président à compter du 1^{er} mai 2023. Les associés auront à se prononcer sur le quitus à lui accorder lors de l'assemblée annuelle.

Les associés décident de nommer Monsieur José Marcio OSCAR pour une durée indéterminée aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur Albino DOS SANTOS JORDAO, président démissionnaire.

Monsieur José Marcio OSCAR, président, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'assemblée générale décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Monsieur José Marcio OSCAR reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidence.

Certifié conforme

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. P.' followed by a long horizontal stroke.